



ACCESSIBILITÉ DES RESSOURCES NUMÉRIQUES POUR L'ÉCOLE

➔ Proposition n°22

➔ PRÉSENTATION DU PROJET

Accompagner la mise en œuvre du référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) pour les ressources numériques pour l'École.

➔ CONTEXTE

Cette L'École a vocation à scolariser tous les élèves quels que soient leurs troubles (moteurs, sensoriels, cognitifs, psychiques...) ou leurs problèmes de santé. L'École inclusive est une priorité régulièrement réaffirmée par le Gouvernement, avec une réglementation de plus en plus contraignante depuis la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Alors que les outils numériques permettent de scolariser avec une bonne efficacité les élèves en situation de handicap, paradoxalement les ressources numériques pour l'École sont souvent peu handi-accessibles ce qui limite leur utilisation par ces élèves. Parfois aussi ce sont les enseignants ou les familles qui sont porteurs de handicap et qui sont discriminés dans l'utilisation de certains de ces outils numériques (ENT par exemple).

Pourtant, le décret 2019-768 du 24 juillet 2019 impose fortement l'handi-accessibilité numérique rendant obligatoire une déclaration d'accessibilité. Les ressources scolaires numériques sont concernées tout comme les espaces numériques de travail.

Cette proposition figure parmi celles issues des États généraux du numérique pour l'Éducation (EGN) organisés les 4 et 5 novembre 2020. Elle s'inscrit dans la thématique « **GARANTIR UN ÉGAL ACCÈS AU NUMÉRIQUE POUR TOUS ET LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE** ».

➔ OBJECTIFS

La finalité est de disposer de ressources numériques pour l'École parfaitement handi-accessibles pour les 400 000 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire et leurs enseignants.

➔ BÉNÉFICES

- Assurance que les élèves en situation de handicap disposent de ressources numériques pour l'École handi-accessibles.
- Assurance que les membres de la communauté éducative en situation de handicap puissent utiliser les espaces numériques de travail.

➔ PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Ressources numériques pour l'École utilisées en primaire, collège, lycée.
Espaces numériques de travail des écoles, collèges et lycées.

➔ PLANNING

*Ce planning est susceptible d'évoluer**

T1 2022 : mise en place de groupes de travail avec les éditeurs d'Espaces numériques de travail (ENT)

T2 2022 : mise en place de groupes de travail avec les collectivités territoriales clientes des ENT

2022-2023 : aide méthodologique sur la prise en compte du RGAA dans les ENT

2022-2023 : accompagnement financier des audits des ressources Édu-Up (dispositif de soutien à la production de ressources numériques pour l'École)

2022-2024 : accompagnement financier des audits des ressources des appels à projets et des appels d'offres

➔ ORGANISATION

Les instances de pilotage de ce projet impliquent le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports, les éditeurs d'espaces numériques de travail, leurs clients (collectivités territoriales), les éditeurs de ressources numériques pour l'École.

* Fiche résumé : <https://etats-generaux-du-numerique.education.gouv.fr/processes/suivi/f/184/results/67>